

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 AVRIL 2022

Le Maire de la commune de Belforêt-en-Perche (Orne) certifie avoir convoqué le **06/04/2022**, en session ordinaire, pour le **Mercredi 13 Avril 2022, à 20h00** les membres composant le conseil municipal, avec pour

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Nomination d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du compte rendu de la réunion du 23 mars 2022
- 3/ Approbation du compte rendu de la réunion du 06 avril 2022
- 4/ Vote du budget principal 2022 de Belforêt-en-Perche
- 5/ Vote des budgets annexes 2022
- 6/ Informations et questions diverses

Etaient présents : M. BOULAY David, Maire, Mmes : CHEMIN Anne, DESPIERRES Sylvie, GENTNER Colette, LEQUEFFRINEC Martine, POULAIN Sylvie, VINCENT Catherine, MM : CALOMNE Michel, GAUTRET Joël, HEREDIA Robert, HEROUIN Michel, JACOB Jean-Pierre, LÉONE René, PEZARD Matthieu, SUZANNE Guy, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : JAMOIS Magalie à Mme DESPIERRES Sylvie, LECROART Cécile à M. CALOMNE Michel, PERLUXO Maria à M. HEREDIA Robert, VAUTHIER Paméla à M. SUZANNE Guy, M. BENOIT Patrice à M. HEROUIN Michel

Absent(s) : Mme GABILLARD Catherine, MM : OLIVE Jean-Luc, VINCENT Philippe

1/ Mme Colette GENTNER a été nommée secrétaire de séance

La séance a été publique.

2/ Le procès verbal de la séance du 23 mars 2022 est lu et adopté.

3/ Le procès verbal de la dernière séance du 06/04/2022 est reporté à la prochaine réunion

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, demande au Conseil Municipal de rajouter en point **6/ PROJET CITY PARK - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANS (Agence National du Sport).**

Le conseil municipal accepte cet ajout et a délibéré de la manière suivante :

4/ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 - BELFORÊT-EN-PERCHE - 19600

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget principal de BELFORÊT-EN-PERCHE, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
Dépenses /Recettes fonctionnement : 2 009 095,09€

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
Dépenses /Recettes investissement : 1 604 836,91€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve le budget tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

VOTE DU BUDGET 2022 - ASSAINISSEMENT LA PERRIERE - 19603

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget assainissement La Perrière, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
Dépenses /Recettes fonctionnement : 57 676,38€

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
Dépenses /Recettes investissement : 95 441,13€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

VOTE DU BUDGET 2022 - LOTISSEMENT LES GALERIES - 19612

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget lotissement les galeries, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
Dépenses /Recettes fonctionnement : 119 199,97€

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
Dépenses /Recettes investissement : 114 023,97€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

VOTE DU BUDGET 2022 - LOTISSEMENT LES BRECHES-PAILLE - 19613

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget lotissement les breches-paille :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
Dépenses /Recettes fonctionnement : 286 155,60€

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
Dépenses /Recettes investissement : 340 338,60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

VOTE DU BUDGET 2022 - LOTISSEMENT LE COLOMBIER - 19614

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget lotissement le colombier, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
Dépenses /Recettes fonctionnement : 49 167,94€
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
Dépenses /Recettes investissement : 36 100,83€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

VOTE DU BUDGET 2022 - LABORATOIRE BOULANGERIE - 19620

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget laboratoire-boulangerie, arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
Dépenses /Recettes fonctionnement : 17 698,59€
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
Dépenses /Recettes investissement : 14 727,34€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le budget tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la présente délibération.

6/ POINT RAJOUTÉ : PROJET CITY PAR- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANS (Agence National du Sport)

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de city park sur la commune déléguée du Gué-de-la-chaine a été inscrit au budget 2022. Monsieur le Maire indique que notre commune est en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale), et que ce projet peut donc être éligible à une subvention de l'ANS (Agence National du Sport) avec un taux de financement entre 50% et 80%.

Une convention d'utilisation avec une association sportive ou un établissement scolaire est obligatoire, ainsi que des créneaux d'accès libre.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Création plateforme	18 723,20€ HT	22 467,84€ TTC
Terrain	35 700,00€ HT	42 840,00€ TTC
Options	Gazon synthétique	6 920,00€ HT 8 304,00€ TTC
	Buts bresiliens	2 800,00€ HT 3 306,00€ TTC
TOTAL	64 143,20€ HT	76 917,84€ TTC
Subvention 80% (sur HT)	51 314,56€	
Autofinancement de la commune	25 603,28€ (HT + tva)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de faire une demande de subvention auprès de l'ANS à hauteur de 80%
- ACCEPTE le plan de financement tel que décrit ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à mener à bien le projet et à signer la convention d'utilisation avec une association ou un établissement scolaire

7/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Arts en Cités : Confirmation de l'avancement de la date d'exposition de Mme MARTINIE au 04/06/2022 avec une date de vernissage à confirmer le 10 ou 11 juin.
- Une rencontre avec Mme LOUWAGIE, Député de l'Orne a eu lieu le jeudi 07/04 concernant la DETR sur le projet d'aménagement du centre bourg de La Perrière. M. le Maire a donc RDV avec M. le sous-Préfet le 14/04 sur ce même sujet pour avoir confirmation du taux de DETR attribué à ce projet.
- Mme le Maire déléguée de La Perrière souhaite qu'à La Friche, un dispositif de contrôle soit mis en place afin de connaître le nombre de véhicules qui passent chaque jour ainsi que la vitesse moyenne. Demande sera faite auprès des infrastructures du Perche à Bellême.
- Repas du 08 mai 2022 sur la commune déléguée de le Gué de la Chaîne : Le traiteur retenu est le Restaurant de La Paix

Rien ne restant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.